

# Liberté pour Vincenzo !

## Saison 2 : épisode de la cassation

### **Ce qui s'est passé dans la saison 1 :**

Vincenzo Vecchi a participé en 2001 au contre-sommet du G8 à Gênes où la répression policière fut très violente, et en 2006 à un rassemblement antifasciste à Milan. Menacé d'une peine non fondée et disproportionnée de 12 ans de prison en Italie pour Gênes, il a été incarcéré préventivement en Bretagne pendant plus de 3 mois. Pour ces deux manifestations, il avait été condamné sous le chef d'inculpation de «Dévastation et pillage», introduit par le régime fasciste de Mussolini. Cette loi criminalise les personnes qui manifestent par la notion de « concours moral », principe de culpabilité collective permettant de condamner sans preuve matérielle, et donc contraire aux droits fondamentaux comme la présomption d'innocence.

Le 15 novembre la cour d'appel de Rennes libère Vincenzo Vecchi sur la base de l'irrégularité de la procédure d'exécution des mandats d'arrêt européens (MAE).

La cour déclare sans objet le MAE de Milan, mais passe sous silence la machination qu'a représenté l'émission de ce MAE et la déloyauté de la Justice italienne vis à vis de la France.

Le MAE concernant Gênes est invalidé pour vice de procédure.

Le 18 novembre le procureur général, représentant de l'état, se pourvoit en cassation, au prétexte que la demande d'avocat italien n'était pas suffisamment explicitée, selon lui

### **Mercredi 18 décembre : la Cour de Cassation casse le jugement de la Cour de Rennes et renvoie le dossier à la cour d'appel d'Angers**

Elle ne tient pas compte de la nécessité de la « double défense » droit fondamental européen et impérieuse nécessité pour garantir un équilibre juste entre la défense et le parquet

Elle néglige et handicape le travail du Comité de soutien qui a permis d'éviter l'erreur judiciaire, en apportant les preuves à ses avocats français que le MAE de Milan était sans objet et que celui de Gênes était défaillant sur de nombreux points.

Le parquet aujourd'hui justifie la cassation au prétexte que Vincenzo Vecchi a employé un ' »si « conditionnel à la présence d'un avocat italien pour sa défense. Cette argutie permet au parquet d'interpréter à discrétion la loi, quand en réalité la double défense doit être un droit fondamental !

En outre il est scandaleux que l'annonce de la décision du parquet de délocaliser l'appel à Angers soit connu par un tweet empressé du procureur. Incroyable que les réseaux sociaux soient informés avant même le principal intéressé et ses avocats, ce qui confirme la dimension politique de cette communication complaisante tous azimuts .

La délocalisation apparaît comme une tentative d'affaiblissement de l'action du comité, en le privant du réseau de soutien créé à Rennes. Il désavoue par là même le travail très sérieux de la cour d'appel de Rennes.

**Malgré les manœuvres du parquet, la défense développera les arguments déjà exposés à la cour de Rennes, mais non jugés à ce jour, qui ont démontré les manquements et l'évidente déloyauté de l'Italie dans ce dossier.**

Vincenzo a été arrêté en août sous le coup de deux MAE le faisant passer pour un dangereux récidiviste. Il a lui-même dénoncé « **la politique de traque et de vengeance** » dont il est la cible, comme beaucoup d'autres en Italie et en Europe. Cependant, dans le cadre de la procédure automatisée des MAE, seule leur forme peut être contestée. **Cette injustice cherche un bouc émissaire qui donné en pâture au public, favoriserait la cohésion d'une nation.** Nous refusons que Vincenzo Vecchi serve de trophée pour réaffirmer l'autorité de chaque État en instrumentalisant les outils européens à cette fin .

La justesse de cette cause et son caractère emblématique pour les libertés publiques nous concerne toutes et tous. Elle révèle quelle réponse politique est apportée par les États européens à celles et ceux qui s'opposent aux modèles économique et politique dominants. En conséquence la mobilisation de tous et toutes est nécessaire, vous trouverez ci dessous les différentes possibilités de vous manifester .

Le Comité de soutien de Rochefort-en-Terre

Nous appelons chacun.e à manifester son soutien à Vincenzo  
**Ensemble, exigeons la liberté inconditionnelle pour Vincenzo!!!**  
Face à la répression croissante contre les manifestant.e.s,  
nous exprimons notre solidarité !

Montrons que face à la répression,  
la défense collective est la meilleure des solidarités !

# **Stop à l'acharnement judiciaire !**

---

\* Restez informé.e.s \*  
[www.comite-soutien-vincenzo.org](http://www.comite-soutien-vincenzo.org)

 [soutienvincenzo](https://www.facebook.com/soutienvincenzo)

 [comite.soutien.vincenzo@gmail.com](mailto:comite.soutien.vincenzo@gmail.com)

Pétition : <http://chng.it/Y66TqGyT>

Youtube : <https://www.youtube.com/channel/UC1Rk8YmFoloLzpwu6ixTP5w>

Le lien vers la pages des outils à publier où vous trouverez entre autre la tribune déjà signée par de nombreuses personnalités que vous pouvez rejoindre, ainsi que l'appel déjà signé par plus de 90 organisations : <https://www.comite-soutien-vincenzo.org/documents-a-diffuser/>